

MOOSE

SECTION 1: IDENTIFICATION

| | |
|--------------------------------|--|
| Identificateur du produit | Moose |
| Autres moyens d'identification | Nettoyant pour auto et camion ultra mousse |
| Famille du produit | Nettoyant |
| Usage recommandé | Suitable for automatic carwashes, pressure washers and hand washing. |
| Fabriqué pour | Sweet Ride® Division de Corporation G - Véhicules & Transport Inc. 305, rue Barton Sherbrooke (Québec) J1L 2L1 819-780-0841 www.sweetride.ca |
| Numéro de téléphone d'urgence | CANUTEC, (613) 996-6666 |
| Numéro de la FDS | 21 |

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Corrosion cutanée - catégorie 1; Lésions oculaires graves - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H316 Provoque une légère irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

P280 Porter des gants de protection.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et

Identificateur du produit : Moose - Ver. 1

Date de préparation : le 23 mai, 2018

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 21

Page 01 de 06

internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

| Nom chimique | Numéro de CAS | % | Autres identificateurs | Autres noms |
|--|---------------|-------|------------------------|-------------|
| Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs. | 68584-22-5 | 10-30 | Sans Objet | Sans Objet |
| alkyl (C10-16) Ether Sulfate, Sodium | 68585-34-2 | 1-5 | Sans Objet | Sans Objet |

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Évacuer le secteur. Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé. As in any fire incident case, wear a powered air purifying respirator, MSHA/NIOSH (Approved or equivalent) and a complete protective suit.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Rincer la zone du déversement. Obtenir l'avis d'un expert avant de traiter le produit déversé avec d'autres produits chimiques afin de réduire les risques.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

Identificateur du produit : Moose - Ver. 1
Date de préparation : le 23 mai, 2018
Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 21

Page 02 de 06

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Dispositions générales relatives à l'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité).

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une douche oculaire dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures. La ventilation générale est habituellement adéquate.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

The safety glasses are recommended in case of intensive usage of this product and in an institutional environment. Wear chemical splash goggles in an industrial environment.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes). Verify carefully the gloves condition before each use.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|--|--|
| Apparence | Rouge claire. Dimension des particules: Sans objet |
| Odeur | Fruitée |
| pH | 9.2 |
| Point de fusion/Point de congélation | Sans objet (fusion); Pas disponible (congélation) |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | Sans objet |
| Point d'éclair | Sans objet |
| Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité | Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure) |
| Densité relative (eau = 1) | 1.011 |
| Solubilité | Sans objet dans l'eau; Sans objet (dans d'autres liquides) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Sans objet |
| Température d'auto-inflammation | Sans objet |
| Température de décomposition | Sans objet |
| Viscosité | Sans objet (cinématique) |
| Autres informations | |
| État physique | Liquide |
| Formule moléculaire | Sans objet |
| Poids moléculaire | Sans objet |
| Densité en vrac | Sans objet |

Identificateur du produit : Moose - Ver. 1
Date de préparation : le 23 mai, 2018
Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 21

Page 03 de 06

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Produits de décomposition dangereux

Inconnu.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

| Nom chimique | CL50 | DL50 (orale) | DL50 (cutanée) |
|---|------|-----------------|------------------|
| Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs. | | 480 mg/kg (rat) | 2000 mg/kg (rat) |

Oral ATEmix = 5333.33 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (oral)

Corrosion/Irritation cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique**Inhalation**

Aucun renseignement trouvé.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Aucun renseignement trouvé.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé concernant la sensibilisation des voies respiratoires. Sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour la reproduction**Développement de la progéniture**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

| Nom chimique | CL50 pour les poissons | CE50 pour les crustacés | CEr50 pour les plantes aquatiques | CEr50 pour les algues |
|--|------------------------|--|-----------------------------------|--|
| Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs. | 1.67 mg/L (96 heures) | 2.4 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures) | | 47.3 mg/L (Desmodesmus subspicatus (algue); 72 heures) |

Persistence et dégradation

Aucun ingrédient de ce produit ou de ses produits de dégradation n'est reconnu comme élément très persistant.

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit et ses produits de dégradation ne sont pas reconnus comme éléments bioaccumulables.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 : Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'état de Californie pour causer le cancer, les malformations congénitales, ou tout autre préjudice à la reproduction.

Réglementation personnalisée 1

Europe :

Identificateur du produit : Moose - Ver. 1
Date de préparation : le 23 mai, 2018
Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 21

Page 05 de 06

European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) : Yes.
European List of Notified Chemical Substances (ELINCS) : No.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

| | |
|---------------------------------------|--|
| Date de préparation | le 23 mai, 2018 |
| Signification des abréviations | CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent |
| Références | Https://echa.europa.eu/fr/ http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx . Security data sheets of the suppliers. |
| Autres informations | Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d' utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux. |

Identificateur du produit : Moose - Ver. 1
Date de préparation : le 23 mai, 2018
Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 21

Page 06 de 06